

ASLOCA - La Chaux-de-Fonds

Contact



Adresses

ASLOCA - La Chaux-de-Fonds
Rue Jardinière 71
2300 La Chaux-de-Fonds



Mail

neuchatel@asloca.ch



Téléphone

032 724 54 24



Site

<https://neuchatel.asloca.ch>



Fax



Horaires

Mardi de 08h30 à 11h45 et de 14h00 à 16h00

Jeudi de 08h30 à 11h45

Informations complémentaires

Statut juridique

Service privé de type Association

La cotisation pour toute nouvelle adhésion est de CHF 90.-, soit une cotisation annuelle de CHF 54.- et la finance d'inscription de CHF 36.-

Abonnement au journal Droit au Logement

Population concernée

Tous les locataires (les propriétaires ne sont pas concernés)

Buts

L'Association offre des consultations juridiques à ses membres: son service juridique, composé d'avocats, vous recevra, vous renseignera et vous aidera dans vos démarches, pour tous les problèmes relatifs à votre bail (sauf conflits de voisinage, hôtellerie et restauration). En cas de procédure devant la chambre de conciliation ou les tribunaux, le service juridique de l'ASLOCA peut assumer la défense des intérêts des locataires, à leur demande. Le tarif avocat s'applique dès l'ouverture de l'action.

Rayon géographique

Canton de Neuchâtel

Procédure d'admission

Sur simple demande d'adhésion

Fonctions et bénévolat

Employés d'administration, avocats

Prestations

Consultations juridiques gratuites en matière de bail à loyer

Prix de la cotisation

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch